

POUR UN SYNDICAT GÉNÉRAL DANS L'ÉDUCATION

Un calme apparent, une souffrance étouffée.

Alors que les écarts se creusent entre les différentes classes sociales et que les salariés sont sous le feu des attaques incessantes du pouvoir, la situation semble être paradoxalement calme. Cette absence de luttes d'envergure cache une souffrance au travail qui s'accroît et des conditions d'existence qui se dégradent. Le paradoxe n'est qu'apparent, les raisons sont profondes.

Dans les entreprises, la rage d'avoir été trompés par les directions et certains syndicats sur la question des sacrifices soi-disant nécessaires pour sauver l'emploi, amènent les ouvriers des usines durement touchées par les fermetures et les licenciements à se battre avec l'énergie du désespoir afin de pouvoir partir avec les meilleures indemnités possibles et, quelque part, sauvegarder un peu de dignité. Lâchés par les grandes organisations syndicales, isolés, ces ouvriers n'imaginent même plus pouvoir s'opposer aux licenciements.

La votation populaire contre la privatisation de la poste, si elle a eu le mérite de concerner largement, masque bien en fait le manque de lutte contre la privatisation des services publics. EDF, GDF, la poste, la santé, l'éducation... les grosses organisations syndicales, CFDT, CGT, FO, FSU ont depuis longtemps fait le choix de renoncer au rapport de force sur le terrain. Les mobilisations, très planifiées et limitées dans le temps, leur permettent de détourner à leur profit les mécontentements pour satisfaire leur statut de partenaires sociaux incontournables et conforter leur place dans les instances nationales, européennes et internationales.

Elles laissent ainsi le terrain libre au pouvoir : isoler les grévistes, enfermer le mécontentement dans un calendrier corporatiste de soi-disant « temps forts » de plus en plus espacés, privilégier le lobbying institutionnel, substituer aux mobilisations le modernisme des nouvelles formes de contestation, ringardiser la grève ou la rendre inefficace aide fortement le gouvernement dans sa volonté de faire en sorte que les grèves ne se voient plus.

Public / privé : un sort et un destin liés. A attaque globale, riposte globale !

Dans un tel contexte, le pouvoir peut faire passer les mesures structurelles qui organisent le détricotage soigneux et systématique des solidarités à coups de modifications du code du travail, de diversification des conditions d'embauche et de multiplication du nombre d'employeurs. Les carrières sont individualisées. Les statuts sont partout attaqués. La loi du 3 août 2009 sur la mobilité et le déroulement de carrière des personnels des fonctions publiques (état, santé et territoriale), en officialisant le recours à l'intérim et à la contractualisation, transforme officiellement l'emploi titulaire en exception. Dans le privé, ni la santé économique de l'entreprise ni le CDI ne garantissent la sécurité de l'emploi.

La crise a bon dos et sert de prétexte à des restructurations multiples, à des licenciements par centaines de milliers et à des fermetures d'entreprises. Les licenciements dans le privé ont

pour écho les suppressions de postes dans le public. Les CDD sont partout et les contrats aidés (CAV, CAE) complètent la panoplie des contrats précaires. Dorénavant, il devient de plus en plus évident que le sort des salariés du privé et du public est semblable. Leur destin est lié.

La précarité et sa généralisation sont un mode de gouvernement ; ils doivent être une préoccupation syndicale majeure. Dans le cadre de la prise en charge de la lutte contre la précarité, nous devons faire le lien entre la situation dans l'éducation et celle de l'ensemble de la société.

Cette précarisation en continu ne doit pas empêcher de nous unir pour acquérir des droits. Pour le patronat comme pour l'Etat, plus grand employeur de précaires de France, la logique est simple : plus les contrats sont précaires, plus nous sommes soumis à la peur et donc muets face à la casse de nos droits. C'est pourquoi il est vital de renverser cette tendance en exigeant la titularisation de tous sans conditions de nationalité, de concours ni de stage, de faire respecter les droits qui subsistent et d'en conquérir de nouveaux.

Notre syndicat doit mener un combat patient et déterminé pour encourager tout ce qui va dans le sens d'une riposte globale à l'attaque globale que subissent les salariés. Cette riposte doit s'organiser au plus près du terrain. Cela peut nous amener à travailler et à agir avec des syndicats membres comme nous de l'union syndicale Solidaires (cela a été le cas ces deux dernières années avec SUD étudiant, certaines sections de SUD Rail, SUD ANPE, entre autres). Mais notre conception de l'unité nous porte moins à regarder les sigles et les drapeaux que les revendications et la volonté de combattre. Nous croyons définitivement à l'unité des travailleurs plutôt qu'à celle des appareils. Aussi, selon les cas, nous sommes amenés à agir avec les travailleurs en lutte, avec ou sans étiquette syndicale, avec les collectifs de chômeurs ou de précaires... ou auprès des collectifs de travailleurs sans papiers, dont la cause est une priorité de SUD éducation depuis sa création, et qui viennent en ce début octobre 2009 d'entamer une nouvelle série de grèves et d'occupations en différents lieux de Paris et banlieue.

Dans l'éducation : paupérisation, déréglementation, précarisation et privatisation. Tous les personnels sont attaqués !

Dans l'éducation, 25 000 emplois ont déjà été supprimés depuis 2 ans. Plus de 80 000 le seront d'ici à 2012, et ce compte n'inclut pas les précaires. A cela il faut ajouter les conséquences de la décentralisation de plus de 90 000 ouvriers (non remplacements des agents absents ou partis, refus massif de titulariser et de créer des postes même quand les besoins du service augmentent). Les collectivités territoriales (région, département et ville de Paris) poursuivent la même politique que l'état en matière d'emploi.

Tout cela entraîne un alourdissement des tâches, un allongement du temps de travail et une dégradation des conditions de travail pour toutes les catégories de personnels :

:

- les fiches de poste des agents s'allongent, leur temps de travail aussi ;
- les agents administratifs sont en nombre restreint et bien des précaires font tourner des secrétariats ou allègent le travail du directeur d'une école et parfois sans compter leurs heures ;
- les enseignants quant à eux, se partagent toujours plus d'élèves avec toujours

moins de moyens d'enseigner à tous. Les compléments de service se multiplient, les remplaçants sont en nombre insuffisant. Les fonctions sont redéfinies progressivement. Les tâches à prendre en charge deviennent plus nombreuses et les contre-réformes (par exemple sur les heures sup dans le secondaire ou sur l'aide personnalisée dans le primaire, ou encore les stages pendant les vacances) entraînent l'alourdissement des journées de travail et un allongement de la durée du travail sur l'année..

L'annualisation et la flexibilité touchent désormais tous les personnels. Pour les personnels ouvriers et administratifs, l'annualisation des horaires entamée depuis 2001 (première trahison syndicale vis-à-vis des ATOSS juste avant la décentralisation) a ouvert la porte à tous les abus en matière de pause, de temps de repas, de permanences et de congés. Pour les enseignants du primaire, 108 heures de service ont été annualisées depuis la rentrée 2008, et désormais ils peuvent être appelés en réunion ou en animation pédagogique le samedi, le mercredi ou le soir, à l'envi des inspecteurs !

La stabilité de l'emploi n'est plus garantie déjà pour une très large proportion de tous ces personnels. A la vie scolaire dans le second degré, on ne titularise pas, on précarise toujours davantage. Dans le premier degré comme dans le second, on exploite ces personnels (AED, EVS, AVS - des AVSco voient actuellement leurs contrats revus à la baisse) sans leur laisser le temps et la possibilité de vraiment se former. Précaires parmi les précaires ceux de nos collègues qui sont aux entrées et sorties de nos établissements et écoles, ceux qui assurent la reprographie ou un travail de secrétariat, ceux qui accompagnent les élèves handicapés... sont bien souvent à temps partiel imposé et sont contraints de travailler pour un salaire de misère la plupart du temps inférieur aux 880 euros du seuil officiel de pauvreté.

Les anciens TOS devenus ATEC en collèges et ATEE en lycées, pour lesquels le cadre d'emploi menacé les maintient provisoirement sur leur poste bien qu'ils n'en soient plus titulaires, n'ont plus droit à mutation et ont vu leurs congés se réduire. Le droit syndical est fortement attaqué autant par la dégradation des statuts que par les situations précaires et les réglementations des fonctions publiques territoriales.

Ces droits sont encore plus durement remis en cause quand les services sont purement et simplement privatisés. La décentralisation a largement ouvert la porte à la privatisation déjà engagée dans les services généraux de restauration, de maintenance et de nettoyage des écoles, des établissements, des universités et des administrations (IA, rectorats, ministères). Les personnels des entreprises privées qui assurent les gros travaux dans les écoles, les établissements du second degré et à l'université échappent totalement à la fonction publique et dépendent du droit privé.. Ces entreprises privées pour certaines embauchent des travailleurs sans papiers, précaires parmi les précaires sans droits et jetables à tout moment.

Plutôt que de créer des postes de titulaires, les collectivités territoriales qui refusent de former leur propre personnel passent des marchés avec le privé et encouragent les établissements à passer des contrats avec des entreprises pour effectuer les tâches que les services généraux ne parviennent plus à assurer.

La décentralisation guette les agents administratifs. La région Île-de-France souhaite voir passer les gestionnaires sous sa coupe pour une autorité plus directe sur les personnels. Enfin, la masterisation rendra possible la contractualisation des enseignants qui seront ainsi licenciables et sans statut protecteur. À l'université, les enseignants sont déjà choisis par cooptation. Dans les lycées et collèges les chefs d'établissements auront dorénavant un

pouvoir d'embauche et de licenciement encore plus important, comme c'est déjà en partie le cas avec les postes spécifiques nationaux ou académiques dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Les contre-réformes qui se succèdent, la culture de l'évaluation qui se généralise, le renforcement de la hiérarchie : la liberté pédagogique déjà bien entamée aujourd'hui le sera d'autant plus demain.

La situation des ouvriers décentralisés préfigure celle de l'ensemble des personnels, la contractualisation est en route et la précarisation massive. Deux millions de salariés du public n'ont déjà plus le statut de fonctionnaire.

Ensemble face à la diversité des employeurs, construisons de nouvelles solidarités entre salariés.

Au-delà de la division des personnels entre droit privé et droit public, en de multiples catégories et en premier, second degré et enseignement supérieur, la décentralisation des personnels TOS des établissements, décidée en 2003 en accord avec la FSU, désormais effective depuis le 1^{er} janvier 2009, est venue renforcer la division historique des personnels, engendrée par la communale, en multipliant les employeurs. En plus des municipalités, ce sont donc désormais les conseils généraux et les conseils régionaux qui gèrent des personnels dans l'éducation. Par la généralisation des emplois précaires, c'est aussi Pôle Emploi qui a le pouvoir de renouveler ou non certains contrats et de déplacer des agents en contrats aidés d'un établissement à un autre.

Cependant, là où il est possible de construire des solidarités sur le lieu de travail, la mise en œuvre de cette politique peut être questionnée, entravée et combattue comme au collège Dolto et au lycée Jean Lurçat récemment où les solidarités entre différentes catégories de personnels se sont spontanément manifestées. Là où nous dépassons les clivages installés et les divisions multiples, les combats deviennent possibles et l'espoir renaît.

Nous avons déjà fait réembaucher et même titulariser des personnels en fin de contrat grâce à la mobilisation de l'ensemble des salariés des établissements concernés. Nous avons déjà fait reculer les chefs d'établissements et des gestionnaires zélés qui menaçaient des collègues enseignants, administratifs ou ouvriers en étant forts de la solidarité exprimée de l'ensemble des personnels. C'est la voie du combat syndical que nous voulons suivre.

Face à la multiplication des employeurs, à l'affaiblissement des droits syndicaux, à la précarité des situations, l'unité de tous les travailleurs d'un même lieu de travail dans un même syndicat est indispensable pour faire face aux pouvoirs hiérarchiques qui se renforcent dans le cadre de l'autonomie des établissements et des universités et prochainement des écoles (EPEP).

C'est dans ces conditions qu'il est nécessaire et urgent de réaffirmer la syndicalisation à SUD éducation de tous les personnels qui interviennent dans le secteur de l'éducation publique ou privée, dans les centres et sièges administratifs qui gèrent les établissements d'éducation, qu'ils soient embauchés par l'état, les collectivités territoriales ou le privé.

La division catégorielle est voulue par les employeurs, comme est souhaitée la disparition des statuts des personnels pour individualiser les cursus professionnels. À cette volonté patronale répondent les corporatismes syndicaux. Nous refusons de reproduire syndicalement les divisions que les employeurs imposent. Notre syndicalisme ne se décline pas en fonction des

différents employeurs, ni ne se plie aux découpages administratifs. Salariés sur un même lieu de travail, nous construisons les solidarités de lutte ensemble, nous nous organisons collectivement dans un même syndicat. L'organisation syndicale intercatégorielle est la seule qui puisse reconstruire au plus près des salariés les nouvelles solidarités de lutte.

Pour des campagnes intercatégorielles offensives de Sud éducation Paris.

Notre syndicat a participé à de nombreuses luttes et mobilisations au cours des dernières années. Il en ressort que SUD est connu et reconnu dans l'éducation. Nous nous sommes fait une place dans le paysage parisien et les résultats aux élections professionnelles confirment l'ancrage du syndicat dans certaines catégories de personnels. Il n'empêche que notre présence dans les écoles et établissements comme à l'université et dans les centres et sièges administratifs est encore fragile et clairsemée.

De notre capacité à avancer nos propositions, nos mots d'ordre, nos analyses, va dépendre notre renforcement dans le contexte social particulièrement dur dans lequel nous sommes entrés. L'autonomie d'expression de SUD éducation et la lisibilité de son positionnement dans le champ syndical est une question centrale dont notre développement dépend.

La lutte

- pour la réduction du temps de travail et l'amélioration des conditions de travail,
- pour la création massive de postes de titulaires et de titulaires remplaçants,
- pour la titularisation sans conditions de tous les précaires et la régularisation de tous les sans papiers,
- pour la gratuité de l'école, des transports et de la santé,
- pour des conditions d'existence égales pour tous,
- pour en finir avec les hiérarchies et le renforcement de l'autoritarisme,
- pour refuser l'autonomie des établissements et s'opposer à leur mise en concurrence,
- pour refuser le tri social à l'école et toute forme de sélection,
- pour un corps unique des personnels,
- pour une école égalitaire, solidaire, laïque, gratuite, indépendante de toute influence économiques, politiques ou religieuses qui propose à tous un enseignement polytechnique jusqu'à l'âge de l'autonomie et de la capacité de choisir son existence,

doit nous permettre de lancer des campagnes syndicales intercatégorielles, offensives, clairement démarquées des syndicats réformistes encore majoritaires. La conquête de notre autonomie par rapport à des stratégies qui ne sont pas les nôtres doit constituer notre priorité pour les mois à venir.

Parce que nous voulons en finir avec les divisions catégorielles et hiérarchiques, notre projet syndical est à l'image de notre projet pour l'école et de notre projet de société : égalitaire, unitaire et solidaire.